

CA10 08 0059

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 2 février 2010, à 19 h 30, à laquelle sont présents:

Le maire : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Laval Demers
Aref Salem

La conseillère d'arrondissement : Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire de l'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, agissant à titre de secrétaire du Conseil d'arrondissement.

CA10 08 0060

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 2 février 2010.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 2 février 2010 tel que modifié, en ajoutant au point 60.02 le dossier relatif à la modification de la source de financement d'une portion du plan de redressement et du budget de fonctionnement 2009 (sommaire décisionnel 1103758001).

ADOPTÉ.

CA10 08 0061

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 12 janvier 2010 et de la séance spéciale du 1er février 2010 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 12 janvier 2010 et de la séance spéciale du 1er février 2010 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA10 08 0062

Première période de questions du public, de 19 h 36 à 19 h 55

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Michel Labelle, du 755, rue Muir, appartement 605 :

- Les membres du syndicat des copropriétaires supportent le projet de construction d'un garage de la Société de transport de Montréal dans le quadrilatère Stinson/Montpellier.
- Pourquoi ne pas prévoir un passage ou une traverse pour tous les véhicules vers Sainte-Croix?

Réponse (Alan DeSousa) : nous étudierons la possibilité de permettre l'accès à une traverse aux piétons, aux vélos et aux véhicules d'urgence.

Monsieur Jean Legault, du 755, rue Muir, appartement 901 :

- Il y aurait lieu de rassurer les gens quant au bruit occasionné par le chemin de fer et faire des représentations auprès du CN.
- Pourriez-vous voter pour ralentir le train?

Réponse (Alan DeSousa) : ce domaine est de la compétence du Fédéral. Il demande à Éric Paquet quel est le meilleur moyen pour procéder : la régie fédérale est-elle appropriée et quelles sont les démarches à faire. Nous analyserons la situation.

Le 2 février 2010

Monsieur Murray Levine, du 360, rue Clément, Dorval :

- Il dépose un projet de résolution et demande à l'arrondissement de l'adopter et de la faire suivre au comité exécutif. Ce projet de résolution propose d'accorder la priorité aux soins de santé de qualité et de demander aux gouvernements d'exempter les hôpitaux de verser la TPS pour que ces argents soient utilisés pour l'achat d'équipements médicaux.

Réponse (Alan DeSousa) : le conseil se penchera sur la question.

CA10 08 0063

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094378013 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis des travaux d'aménagement d'un parc au site Mitchell.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis des travaux d'aménagement d'un parc au site Mitchell.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions:

Madame Rita Chahine, agent technique en génie civil - études techniques et ingénierie

Madame Johanne Dauphinais, agente d'approvisionnement - ressources matérielles

Madame Claude Gauthier, urbaniste – urbanisme

Monsieur François Lapalme, chef de division - parcs, espaces verts et environnement

ADOPTÉ.

CA10 08 0064

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889003 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location saisonnière de véhicules.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location saisonnière de véhicules.

ADOPTÉ.

CA10 08 0065

Soumis sommaire décisionnel numéro 1105195001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le décapage, le nettoyage et la peinture du bassin des piscines, pataugeoires et jeux d'eau.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 2 février 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le décapage, le nettoyage et la peinture du bassin des piscines, pataugeoires et jeux d'eau.

ADOPTÉ.

CA10 08 0066

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094641006 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels de soutien technique dans la réalisation d'un projet majeur de plantation d'arbres pour l'année 2010.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels de soutien technique dans la réalisation d'un projet majeur de plantation d'arbres pour l'année 2010.

ADOPTÉ.

CA10 08 0067

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100699001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'arbres dans le cadre du Plan de foresterie.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'arbres dans le cadre du Plan de foresterie.

ADOPTÉ.

CA10 08 0068

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094641007 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la plantation et l'entretien d'arbres à divers endroits.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la plantation et l'entretien d'arbres à divers endroits.

ADOPTÉ.

Le 2 février 2010

CA10 08 0069

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103679001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de mélanges bitumineux et le recyclage de mélanges bitumineux et de béton.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de mélanges bitumineux et le recyclage de mélanges bitumineux et de béton.

ADOPTÉ.

CA10 08 0070

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104304002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la surveillance des travaux d'infrastructures souterraines et de surface pour la rue des Outardes et l'achèvement de la rue Amedeo-Modigliani dans le cadre du projet de construction résidentielle Bois-Franc phase 3A2.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la surveillance des travaux d'infrastructures souterraines et de surface pour la rue des Outardes et l'achèvement de la rue Amedeo-Modigliani dans le cadre du projet de construction résidentielle Bois-Franc phase 3A2.

2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions:

Madame Joëlle André, agente d'approvisionnement niveau 2 - ressources matérielles

Madame Meriem Aktouche, urbaniste - planification et gestion du territoire

Monsieur Jacques Bolduc, ingénieur civil - études techniques et ingénierie

Monsieur Dang Nguyen, chef de division - études techniques et ingénierie

ADOPTÉ.

CA10 08 0071

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103058005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la location d'une benne recycleur d'asphalte pour une durée de douze mois avec option d'achat.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la location d'une benne recycleur d'asphalte pour une durée de douze mois avec option d'achat.

ADOPTÉ.

Le 2 février 2010

CA10 08 0072

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094749007 relatif à l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, du centre d'exposition et de la réserve muséale à l'arrondissement.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080478 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 juillet 2009 et autorisant le lancement du concours d'architecture et approuvant le projet de règlement et le budget afférents pour la mise en œuvre du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque, d'un centre d'exposition et d'une réserve muséale à l'arrondissement;

ATTENDU la résolution numéro CA09 080664 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 18 septembre 2009 et octroyant quatre contrats de services professionnels aux quatre équipes finalistes retenus lors de la première étape dudit concours d'architecture (appel de candidatures 09-042);

ATTENDU qu'un jury de sélection s'est réuni les 9 et 10 décembre 2009 pour analyser les dossiers reçus et qu'après délibération, le jury a recommandé le projet lauréat à la Ville;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer un contrat de services professionnels au montant maximal de 2 336 462 \$ à Cardinal Hardy / Labonté Marcil / Éric Pelletier Architectes en consortium/ Leroux Beaudoin Hurens et associés inc. / SDK et associés inc. pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, d'un centre d'exposition et d'une réserve muséale.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1094749007) :

2430 0000000 000000 00000 31020 000000

Arrondissement de Saint-Laurent : 837 836,63 \$ pour l'année 2010, 251 976,24 \$ pour l'année 2011 et 160 689,56 \$ pour l'année 2012, pour un total de 1 250 502,43 \$.

Programme de rénovation, d'aménagement et de construction de bibliothèques (RAC) de la Ville à recevoir : 596 815,13 \$ pour l'année 2010, 179 489,92 \$ pour l'année 2011 et 114 463,80 \$ pour l'année 2012, pour un total de 890 768,85 \$.

ADOPTÉ.

CA10 08 0073

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094304035 relatif à une dépense additionnelle au contrat octroyé à Les Constructions Infrabec inc. pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussée pour le prolongement de la rue Kieran (soumission 09-031).

ATTENDU la résolution numéro CM09 0469 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 15 juin 2009 et octroyant un contrat de 1 533 705,99 \$ à Les Constructions Infrabec inc. pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussée pour le prolongement de la rue Kieran.

ATTENDU l'émission tardive du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) et les exigences y contenues;

ATTENDU que des travaux supplémentaires attribuables à des omissions dans les plans et devis ont eu des impacts majeurs sur le coût du budget du contrat;

ATTENDU que le coût des dispositifs de prétraitement, s'élevant à 195 000 \$ incluant les travaux connexes, réduit de beaucoup la provision pour imprévus comprise dans le contrat initial;

ATTENDU que le montant résiduel de 5 000 \$ s'avère insuffisant pour couvrir les prochains travaux imprévus et/ou à réaliser et, qu'en conséquence, un coût de 200 000 \$ est estimé pour compléter le projet de prolongement de la rue Kieran;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 2 février 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De recommander au Conseil municipal d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$ au contrat octroyé à Les Constructions Infrabec inc. pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussée pour le prolongement de la rue Kieran (soumission 09-031).
- 2.- De recommander au Conseil municipal d'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (engagement de gestion numéro CC94304035 : 191 140,64 \$) :
6130.7706031.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0074

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104304001 relatif à une dépense additionnelle au contrat octroyé à G. Giuliani inc. pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue Poirier, entre la rue Grenet et le chemin Laval (soumission 09-035).

ATTENDU la résolution numéro CM09 0508 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 15 juin 2009 et octroyant un contrat de 661 316,57 \$ à G. Giuliani inc., pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue Poirier, entre la rue Grenet et le chemin Laval;

ATTENDU que des travaux supplémentaires ont été exécutés et consistent principalement dans l'abandon d'une partie de l'aqueduc existant, la construction d'une nouvelle conduite d'aqueduc, la construction des entrées de service d'aqueduc requises et la réfection de la fondation et du pavage aux endroits touchés par les travaux;

ATTENDU la résolution numéro CA09 080688 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er octobre 2009 et recommandant au Conseil municipal de ratifier une dépense additionnelle de 98 401,35 \$ audit contrat, portant ce dernier à 759 717,92 \$;

ATTENDU que le montant de 98 401,35 \$ constituait une estimation des coûts des travaux supplémentaires requis et que le coût définitif se chiffre à 89 626,71 \$;

ATTENDU que la portion du contrat initial non utilisée à la fin des travaux couvre une partie des travaux supplémentaires;

ATTENDU que le montant révisé de la dépense additionnelle est de 51 184,70 \$, portant ainsi le montant du contrat à 712 501,27 \$;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, conditionnellement à l'obtention de toutes les interventions requises au sommaire décisionnel numéro 1104304001 :

- 1.- D'abroger la résolution numéro CA09 080688 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er octobre 2009 et recommandant au Conseil municipal de ratifier une dépense additionnelle de 98 401,35 \$ au contrat de 661 316,57 \$ octroyé à G. Giuliani inc. pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue Poirier, entre la rue Grenet et le chemin Laval.
- 2.- De recommander au Conseil municipal de ratifier une dépense additionnelle de 51 184,70 \$ au contrat de 661 316,57 \$ octroyé à G. Giuliani inc. pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue Poirier, entre la rue Grenet et le chemin Laval, portant ce dernier à 712 501,27 \$ (soumission 09-035).
- 3.- De recommander au Conseil municipal d'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (engagement de gestion numéro CC04304001 : 48 917,38 \$) :
6130.7706031.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0075

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889004 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture de services de contrôle et de protection des animaux - Demande de soumissions 10-507.

Le 2 février 2010

ATTENDUS que l'arrondissement n'a reçu aucune soumission suite à l'appel d'offres 09-046 pour la fourniture de services de contrôle et de protection des animaux sur le territoire dont le lancement a été autorisé par la résolution CA09 08 0594 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er septembre 2009;

ATTENDU que les deux preneurs de documents, soit SPCA de Montréal et Le Berger Blanc inc. sont les seuls fournisseurs de services suivant l'alinéa 2 de l'article 373.3 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le service de fourrière pour les animaux est un service essentiel pour les citoyens;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation adressé à SPCA de Montréal et à Berger Blanc, pour une période de douze (12) mois (demande de soumission 10-507);

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis par lui sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
SPCA de Montréal	96 367 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **SPCA de Montréal** le contrat pour la fourniture de services de contrôle et de protection des animaux, aux prix et conditions de ladite firme, en date du 27 janvier 2010, totalisant la somme de 96 367 \$, sous la supervision de la Section environnement de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer de la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1103889004 : 96 367 \$) :

2430 0010000 304740 02805 54590 014447

ADOPTÉ.

CA10 08 0076

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104893001 relatif à la retenue des services professionnels d'une firme d'avocats pour représenter les intérêts de l'arrondissement dans les dossiers de litige devant les tribunaux administratifs en matière de santé, de sécurité et de relations de travail pour l'année 2010.

ATTENDU que les services d'un conseiller juridique et de procureur sont requis pour représenter l'arrondissement dans le cadre de griefs et de litiges devant les tribunaux administratifs, le Commissaire du travail, la Commission de la santé et de la sécurité au travail, la Commission des lésions professionnelles et la Cour du Québec (ou Cour d'appel);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- De retenir les services professionnels de la firme Le Corre et Associés, avocats, pour représenter les intérêts de l'arrondissement dans les dossiers de litige devant les tribunaux administratifs en matière de santé, de sécurité et de relations de travail pour l'année 2010, pour un montant maximum de 60 000 \$ taxes incluses.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1104893001: 57 342,19 \$) :

2430 0010000 304710 01601 54305 010475

ADOPTÉ.

Le 2 février 2010

CA10 08 0077

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104893002 relatif à la retenue de services professionnels pour des activités d'administration du régime de retraite pour l'année 2010.

ATTENDU qu'en 2008, l'arrondissement a imparti certaines activités du régime de retraite à la firme Morneau Sobeco, société en commandite;

ATTENDU que le mandat consiste à produire les estimés de retraite, faire les autorisations de paiements, à assurer le suivi des prestations et à calculer l'indexation annuelle des retraités;

ATTENDU que Morneau Sobeco répond également, au nom de l'arrondissement, à certaines demandes du Service du capital humain relatives à l'harmonisation des régimes de retraite;

ATTENDU que Morneau Sobeco est déjà mandatée par le Comité de retraite du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent pour différents travaux et que cette société a toute l'information nécessaire et l'expertise pour réaliser ce mandat;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De retenir les services professionnels de la firme Morneau Sobeco, société en commandite, pour certaines activités d'administration du régime de retraite pour l'année 2010, pour un montant de 40 000 \$ taxes incluses.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1104893002: 38 228,13 \$) :
2430 0010000 304710 01601 54390 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0078

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100061001 relatif à une dépense supplémentaire au contrat octroyé à Les Équipements C.M. inc. pour la réparation d'un écuireur d'égout.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080822 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er décembre 2009 et octroyant à Les Équipements C.M. inc. le contrat pour la révision et la réparation d'un écuireur d'égout de marque VAC-CON;

ATTENDU que l'estimation initiale a été préparée suite à une inspection visuelle du camion et selon les recommandations du fabricant;

ATTENDU qu'au démontage de l'écuireur, il s'est avéré que plusieurs pièces internes sont défectueuses et doivent être remplacées;

ATTENDU qu'il n'y a aucun coût supplémentaire pour la main-d'oeuvre, celle-ci étant comprise dans l'estimation initiale;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense supplémentaire de 4 724,80 \$ au contrat octroyé à Les équipements C.M. inc. pour la réparation d'un écuireur d'égout.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1100061001: 4 515,51 \$) :
2130 0010000 304737 04161 55403 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0079

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103231001 relatif à la publication des appels d'offres publics pour l'année 2010.

ATTENDU que l'arrondissement procède régulièrement à l'achat d'espaces publicitaires pour les avis publics dans le média La Presse;

Le 2 février 2010

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une commande ouverte de 30 000 \$ en faveur de La Presse pour la publication des appels d'offres publics pour l'année 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103231001 : 28 671,10 \$) :
2430 0010000 304744 01401 53801 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0080

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093984004 relatif à la signature d'une convention d'usufruit entre la Société d'habitation et de développement de Montréal et la Ville pour une unité (partie privative) située dans un immeuble détenu en copropriété divise sis au 4885, boulevard Henri-Bourassa.

ATTENDU les lots 1 435 215, 3 443 536 et 3 443 537 au cadastre du Québec vendus par la Société d'habitation et de développement de Montréal à Construction Louisbourg pour un projet de copropriété situé au 4885, boulevard Henri-Bourassa et totalisant 208 unités résidentielles;

ATTENDU que la Société d'habitation et de développement de Montréal deviendra propriétaire en 2010 d'un condominium situé dans ledit projet et désigné comme étant le lot numéro 4 425 730 au cadastre du Québec.

ATTENDU que l'arrondissement entend utiliser ce condominium à des fins communautaires et que ledit local sera utilisé par l'arrondissement et par des organismes externes;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver signature d'une convention d'usufruit entre la Société d'habitation et de développement de Montréal et la Ville pour une unité (partie privative) désigné comme étant le lot numéro 4 425 730 au cadastre du Québec et située dans l'immeuble détenu en copropriété divise sis au 4885, boulevard Henri-Bourassa, pour un terme de trente ans, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2040.
- 2.- D'autoriser une dépense de 28 218,75 \$ représentant les frais d'exploitation annuels.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1093984004 : 26 968,75 \$) :
2430 0010000 304721 05803 55201 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0081

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092763009 relatif à une entente de partenariat avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour l'entretien des réseaux et pour le projet pilote d'élimination des conduites en plomb pour l'année 2010.

ATTENDU que la DGSRE propose pour la troisième année consécutive une entente de partenariat de services afin d'améliorer l'inspection des vannes et des bornes d'incendie et de financer la troisième phase du projet pilote d'élimination des conduites en plomb;

ATTENDU la contribution financière de 506 500 \$ de la DGSRE pour produire et réaliser un programme annuel d'entretien des réseaux d'eau conformément aux orientations, dont 130 000 \$ est prévu pour la recherche et la détection des entrées de service en plomb;

ATTENDU que la DGSRE remboursera les montants dépensés par l'arrondissement sur présentation des pièces justificatives;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 2 février 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le projet d'entente de partenariat avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau pour l'entretien des réseaux et pour le projet pilote d'élimination des conduites en plomb.
- 2.- D'autoriser le directeur d'arrondissement et le directeur des travaux publics à signer ladite entente.

ADOPTÉ.

CA10 08 0082

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103058004 relatif à un appui officiel à l'organisme Renaissance en participant à l'édition 2010 du *Défi vert* des municipalités.

ATTENDU que l'organisme Renaissance sollicite l'arrondissement pour qu'il participe au *Défi vert* des municipalités pour une deuxième année consécutive et qu'il envisage de mettre au défi plusieurs écoles primaires de l'arrondissement en lançant la première édition du *Défi vert* des écoles, du 11 avril au 8 mai 2010;

ATTENDU qu'aucun financement n'est demandé à l'arrondissement et que seules la diffusion de l'information aux citoyens et la mention de la participation de l'arrondissement à l'événement via différents outils de communication sont sollicités;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'appuyer officiellement l'organisme Renaissance en acceptant de participer au *Défi Vert* des municipalités, édition 2010.

ADOPTÉ.

CA10 08 0083

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103058002 relatif à une dépense pour la réalisation du programme Mon école écolo 2010.

ATTENDU le programme Mon école écolo mis sur pied en 2004 dans le but de sensibiliser les jeunes à la propreté urbaine et aux questions environnementales;

ATTENDU que dix-sept écoles ont participé au programme en 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU le premier volet du programme, soit l'animation de 40 ateliers de création d'instruments de musique avec du matériel recyclé et des spectacles dans les écoles primaires, et le deuxième volet, soit la participation de toutes les écoles à la «Vague verte» créée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU lors de la Journée internationale de la biodiversité;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver une dépense de 26 500 \$ pour la réalisation des volets 1 et 2 du programme Mon école écolo 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103058002 : 26 500 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0084

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094641005 relatif à une dépense pour l'acquisition d'arbres auprès de la pépinière municipale.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080001 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er septembre 2009 et adoptant le Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement;

Le 2 février 2010

ATTENDU que près de 750 arbres feront l'objet d'un projet de plantation réalisé par la Direction des travaux publics, dont 350 arbres seront acquis par la pépinière municipale ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximum de 80 000 \$ pour l'acquisition d'arbres auprès de la pépinière municipale.
- 2.- D'autoriser le virement de crédits du poste d'affectation Fonds de parcs vers le poste Achat d'arbres.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1094641005 : 80 000 \$) :

2430 0013000 304768 07163 56509 010479 0000 000000 000000 00000 00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0085

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094019037 relatif au cinquième versement de la contribution financière annuelle de 25 000 \$ au CARI Saint-Laurent pour l'année 2010.

ATTENDU la résolution numéro CA06 080123 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 février 2006 et octroyant une subvention de 25 000 \$ à CARI Saint-Laurent pour les années 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le paiement 25 000 \$ à CARI Saint-Laurent pour l'année 2010, en vertu de l'entente quinquennale.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1094019037 : 25 000 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0086

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094019038 relatif à une subvention au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'année 2010.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une subvention de 11 500 \$ au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'année 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1094019038: 11 500 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0087

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050001 relatif à l'octroi d'une aide financière à un résident de Saint-Laurent pour sa participation à l'Open de Paris, compétition internationale de karaté, qui s'est tenue du 12 au 17 janvier 2010.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions à la catégorie Sports d'élite;

Le 2 février 2010

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière de 410 \$ à monsieur Nhat-Ti Nguyen, représentant 50 % des frais de transport générés par sa participation à l'Open de Paris, compétition internationale de karaté, qui s'est tenue du 12 au 17 janvier 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102050001: 410 \$) :
2430 0010000 304748 07189 61900 016490

ADOPTÉ.

CA10 08 0088

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050002 relatif à une demande d'aide financière de l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour l'année 2010.

ATTENDU que les activités de l'Association comportent des sessions de formation et d'information aux membres ainsi que divers rassemblements culturels et récréatifs;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 1 500 \$ à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour l'année 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102050002 : 1 500 \$) :
2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0089

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103500001 relatif à un don pour venir en aide aux sinistrés du tremblement de terre survenu en Haïti.

ATTENDU que la Croix-Rouge canadienne recueille des dons pour offrir des abris, de la nourriture et de l'eau aux rescapés du tremblement de terre survenu en Haïti;

ATTENDU que le Bureau du citoyen a recueilli les dons des employés de l'arrondissement pour un montant de 1 306,15 \$;

ATTENDU que l'arrondissement a pris l'engagement d'égaliser les dons recueillis au cours de cette opération;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 1 306,15 \$ à la Croix-Rouge pour venir en aide aux sinistrés du tremblement de terre survenu en Haïti.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1103500001 : 1 306,15 \$) :
2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0090

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1102286001).

Le 2 février 2010

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1er et le 28 janvier 2010, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, et les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA10 08 0091

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102276002 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Remise des distinctions du Mérite québécois
de la sécurité civile 2010

Le 17 février 2010 - St-Hyacinthe

Frais de déplacement 75 \$

Dîner dansant pour le Nouvel An chinois
des Dames auxiliaires de l'Hôpital chinois de Montréal

Le 20 février 2010 – Brossard

2 billets à 80 \$ plus frais afférents 200 \$

2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1102276002) :

2430 0010000 304748 01101 56590 000000 200 \$

2430 0010000 304748 01101 53202 000000 75 \$

ADOPTÉ.

CA10 08 0092

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6363, route Transcanadienne dans la zone S15-094 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une deuxième enseigne au mur ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 18 janvier 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100101);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 janvier 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

Le 2 février 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6363, route Transcanadienne dans la zone S15-094 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une deuxième enseigne au mur ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0093

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547002 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5905, route Transcanadienne dans la zone S15-112 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la localisation d'une enseigne sur poteau ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. g) du procès-verbal de la séance tenue le 8 juillet 2009, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20090705);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 janvier 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5905, route Transcanadienne dans la zone S15-112 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la localisation d'une enseigne sur poteau ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis par A.F. Coussa, architecte, en date du 20 octobre 2009, indiquant une enseigne détachée d'une hauteur de 6 mètres.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0094

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547005 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale isolée située au 2455, rue de Londres dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. b) de la séance tenue le 18 janvier 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100102);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale isolée située au 2455, rue de Londres dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de reprendre, pour les ouvertures de l'étage de la façade, les mêmes détails que ceux au rez-de-chaussée.

Le 2 février 2010

Les murs extérieurs sont recouverts de clins de bois agglomérés de couleur «bleu écossais» de la compagnie Cannexel, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Rempart bleu Mistral» de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0095

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547006 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale isolée située au 2908, rue Guy-Hoffman dans la zone H07-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. e) de la séance tenue le 18 janvier 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100109);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale isolée située au 2908, rue Guy-Hoffman dans la zone H07-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de briques taupe Albanel, similaire à l'existant, de la compagnie Arriscraft, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Rempart couleur chaîne » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0096

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547007 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée située au 3838, rue Louise-Carrier dans la zone H07-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 18 janvier 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100105);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée située au 3838, rue Louise-Carrier dans la zone H07-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le mur extérieur de la façade est recouvert de pierres de béton « Beige Sahara » et les autres murs sont recouverts de briques de béton « Gothique, beige safari » de la compagnie Techo-Bloc, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Rempart bordeaux » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

Le 2 février 2010

CA10 08 0097

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547008 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée située au 3500, rue Pierre-Daviault dans la zone H07-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. g) de la séance tenue le 18 janvier 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100106);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée située au 3500, rue Pierre-Daviault dans la zone H07-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition qu'une haie d'arbustes soit plantée pour dissimuler la cour arrière à partir de la rue Joseph-Doutre.

Les murs extérieurs sont recouverts de briques rouge foncé et de briques brunes « Old Cambridge » de la compagnie Centry Brick, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Cambridge noir deux tons » de la compagnie IKO, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0098

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547009 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement des habitations multifamiliales situées du 14201 au 14299, boulevard Cavendish et du 2200 au 2298, rue Modigliani dans la zone H12-019 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. a) de la séance tenue le 18 janvier 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100107);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement des habitations multifamiliales situées du 14201 au 14299, boulevard Cavendish et du 2200 au 2298, rue Modigliani dans la zone H12-019 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA10 08 0099

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547010 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir un bâtiment commercial situé au 1131, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 18 janvier 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100108);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 2 février 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir un bâtiment commercial situé au 1131, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de briques rouges, similaire à l'existant.

ADOPTÉ.

CA10 08 0100

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-20 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1094152012).

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-20 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA10 08 0101

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de :

1. modifier les normes d'affichage et soumettre les projets d'installation d'enseignes à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant à assurer l'harmonisation et la qualité des enseignes dans :
 - a) certaines zones commerciales du Vieux Saint-Laurent soit les zones S16-001, S16-002, S16-007, S16-008, S16-009, C16-013, C16-018, S16-019, C16-020, C16-021, S16-027, C16-033, C16-034, S16-035, S16-036, S16-037 et C16-040.
 - b) certaines zones commerciales de la rue Poirier soit les zones C08-060, C12-023 et C12-024.
2. modifier les normes relatives aux terrasses commerciales, permettre l'étalage extérieur de fruits, légumes et fleurs, et soumettre les projets de terrasse à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant à assurer l'harmonisation et leur qualité dans :
 - a) certaines zones commerciales du Vieux Saint-Laurent, soit les zones, S16-001, S16-002, S16-007, S16-008, C16-013, C16-018, C16-020, C16-021, C16-033, C16-034, S16-036 et C16-040.
 - b) certaines zones commerciales de la rue Poirier soit les zones C08-060, C12-023 et C12-024.

(Sommaire décisionnel 1094152012)

CA10 08 0102

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-22 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1104152002).

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- d'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-22 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 2 février 2010

- 2.- de soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 1 mars 2010, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA10 08 0103

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0001-23 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1104152001).

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- d'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-23 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- de soumettre, conformément à la loi, le projet de règlement à une consultation publique le 1 mars 2010, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA10 08 0104

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de prévoir des dispositions spécifiques pour la protection des rives et du littoral conformément au document complémentaire du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal.

(Sommaire décisionnel 1104152001)

CA10 08 0105

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats, ayant pour objet :

- d'obliger un certificat d'autorisation pour les bains à remous;
- de prévoir comme condition supplémentaire un plan de gestion des déplacements pour tous projets répondant à certains critères ;
- de prévoir comme condition supplémentaire un plan d'aménagement paysager pour un espace de stationnement de 20 cases et plus ;
- d'exiger un document expliquant et justifiant les raisons pour ne pas d'aménager les cases minimales requises ;
- d'exiger un plan d'ensemble pour l'affichage des établissements sur Décarie et Poirier.

(Sommaire décisionnel 1094152014)

CA10 08 0106

Le conseiller Laval Demers donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats, ayant pour objet d'obliger un certificat d'autorisation pour toutes constructions localisées dans une rive ou dans le littoral.

(Sommaire décisionnel 1104152001)

Le 2 février 2010

CA10 08 0107

Le règlement numéro RCA10-08-1 autorisant un emprunt de 9 820 000 \$ pour le coût de financement des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, d'un centre d'exposition et d'une réserve muséale est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1094749009)

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} octobre 2009, la conseillère Michèle D. Biron a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt pour le financement des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, du centre d'exposition et de la réserve muséale.(CA09 080730);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ième} paragraphe de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA10-08-1 autorisant un emprunt de 9 820 000 \$ pour le coût de financement des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, du centre d'exposition et de la réserve muséale.

ADOPTÉ.

CA10 08 0108

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093950045 relatif à la nomination permanente d'une aide-bibliothécaire à la Section de la bibliothèque de la Direction de la culture, des loisirs, des sports et du développement social

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste d'aide-bibliothécaire à la Section de la bibliothèque de la Direction de la culture, des loisirs, des sports et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la nomination permanente de madame Lise Beaulieu au poste d'aide-bibliothécaire à la Section de la bibliothèque de la Direction de la culture, des loisirs, des sports et du développement social, à compter du 8 février 2010. Les conditions de travail sont celles prévues aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA10 08 0109

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950003 relatif au prolongement d'une nomination temporaire au poste de conseillère en ressources humaines à la Division des ressources humaines et paie de la Direction des services administratifs.

ATTENDU la nomination temporaire en fonction supérieure de madame Linda Boivin en février 2009 pour remplacer la conseillère en ressources humaines en congé de maternité pour une période de cinquante semaines;

ATTENDU le prolongement du congé de maternité de la conseillère en ressources humaines;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le prolongement de la nomination temporaire de madame Linda Boivin au poste de conseillère en ressources humaines, le mandat dépassant présentement douze mois;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

Le 2 février 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prolonger la nomination temporaire de madame Linda Boivin au poste de conseillère en ressources humaines à la Division des ressources humaines et paie de la Direction des services administratifs tant et aussi longtemps que ses services sont requis et ce, en conformité des conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA10 08 0110

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092763010 relatif à la création de postes temporaires à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080081 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 février 2010 et autorisant la signature de l'entente de partenariat avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour l'entretien des réseaux et le projet pilote d'élimination des conduites en plomb pour l'année 2010;

ATTENDU que dans le cadre de la gestion déléguée du réseau primaire d'aqueduc, des activités d'entretien et d'exploitation sont à réaliser, nécessitant un ajout de ressources humaines à la structure existante;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer un poste temporaire de contremaître et un poste temporaire de secrétaire d'unité administrative à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics pour l'année 2010.
- 2.- De créer une banque d'heures cols bleus à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics pour l'année 2010.
- 3.- D'imputer cette dépense à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire décisionnel et au sommaire décisionnel numéro 1092763009.

ADOPTÉ.

CA10 08 0111

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950002 relatif à l'abolition et à la création de postes et de banques d'heures.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'abolition et à la création de postes et de banque d'heures à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et à la Direction des services administratifs;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le transfert des banques suivantes de la Division de la culture, des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social :
 - 270 heures du poste de surveillant de sports (700540) (responsable tennis) pour créer un poste équivalent (responsable ski alpin);
 - 430 heures du poste d'aide-animateur grade 1 (762850) surveillant d'activités ski alpin) pour créer une banque de 257 heures de moniteur spécialisé de sports (762920) (moniteur ski alpin niveau II).
 - 135 heures du poste d'aide-animateur grade 1 (762850) (surveillant d'activités ski alpin) pour augmenter à 960 heures le poste de moniteur de sports (762920) (moniteur ski alpin niveau I).
- et de diminuer à 145 heures le poste d'aide-animateur grade 1 (762850).

Le 2 février 2010

- 2.- D'abolir un poste temporaire à temps partiel de chef de section adjoint, un poste temporaire d'assistant agent technique – activités sportives, et la banque d'heures dans l'emploi d'assistant agent technique – activités sportives, à la Division des sports et des installations et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et de créer un poste temporaire à plein temps de chef de section adjoint et un poste temporaire à plein temps d'assistant agent technique – activités sportives, à la Division des sports, des installations et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 3.- D'abolir le poste permanent d'agent de gestion des ressources financières (41417) et de créer un poste temporaire d'agent de gestion des ressources financières à la Division des ressources financières de la Direction des services administratifs et ce, à compter du 1er janvier 2010.
- 4.- D'abolir la banque de 910 heures dans l'emploi d'agent de bureau et de créer une banque de 910 heures dans l'emploi d'agent de contrôle et d'administration de la paie et des avantages sociaux (ACAPAS) à la Division des ressources humaines et paie de la Direction des services administratifs.
- 5.- D'abolir la banque de 910 heures dans l'emploi d'agent de distribution d'équipements motorisés et de créer une banque de 770 heures dans l'emploi d'agent d'approvisionnement niveau 1, à compter de la nomination du candidat retenu à la Section des ressources matérielles de la Direction des services administratifs.
- 6.- D'abolir le poste vacant de mécanicien (43843) (groupe de traitement 16) et de créer un poste de soudeur-assembleur de machineries lourdes (groupe de traitement 18) à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 7.- D'abolir le poste temporaire d'inspecteur aux programmes de rénovation (groupe de traitement 09) et créer un poste temporaire de chargé de subventions et de rénovation (groupe de traitement 11) à la Division de la planification et de la gestion du territoire de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises.

ADOPTÉ.

CA10 08 0112

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de novembre et décembre 2009 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA10 08 0113

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 13

Le dossier suivant est soumis à la présente séance :

- Modifier la source de financement d'une portion du plan de redressement et du budget de fonctionnement 2009 (sommaire décisionnel 1103758001).

Le maire et les membres du conseil mentionnent chacun l'absence du directeur d'arrondissement pour cause de maladie et lui souhaitent un prompt rétablissement.

Le maire mentionne aussi que les quatre projets d'infrastructures, soit le Complexe sportif, la nouvelle bibliothèque, la salle Émile-Legault et l'Éco-centre ont passé de l'étape de rêve à réalité. Il informe l'assemblée d'un incendie qui a fait rage le 29 janvier au 1715, rue Rochon. Il n'y a eu aucune perte de vie et les sinistrés ont été relocalisés temporairement par la Croix-Rouge. Il remercie les différents services de l'arrondissement pour la planification et l'organisation de la Féerie d'hiver qui a eu lieu le 31 janvier au parc Cousineau.

Les conseillers Aref Salem et Laval Demers font mention du dévoilement hier du projet lauréat du concours d'architecture tenu à l'échelle du Québec pour la nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent. Le conseiller Laval Demers indique que la population a triplé en quarante ans.

La conseillère Michèle D. Biron félicite le maire pour l'ensemble de ces nouveaux projets.

Le 2 février 2010

CA10 08 0114

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103758001 relatif à la source de financement d'une portion du plan de redressement et du budget de fonctionnement 2009.

ATTENDU la résolution numéro CE09 0296 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 4 mars 2009 et adoptant le plan financier général visant à contrer, pour 2009, les effets de la crise économique et financière tels qu'identifiés dans la présentation faite au comité exécutif du 25 février 2009 au montant de 90 M \$, comprenant notamment la diminution du budget des arrondissements pour un montant total de 20 M \$;

ATTENDU la résolution numéro CA09 080254 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 avril 2009 et affectant le surplus libre de l'arrondissement pour un montant de 563 900 \$ au plan financier général visant à contrer pour 2009 les effets de la crise économique;

ATTENDU que suite à une gestion rigoureuse des dépenses 2009 et des économies importantes dans certains postes budgétaires, tels l'électricité et les matières résiduelles, il est possible pour l'arrondissement de financer l'ensemble de ses dépenses 2009 par l'enveloppe budgétaire allouée;

ATTENDU que, par conséquent n'est plus requise l'affectation de surplus d'un montant de 563 900 \$ prévu au plan financier général visant à contrer pour 2009 les effets de la crise économique et d'un montant de 669 300 \$ pour l'accroissement du budget de fonctionnement 2009;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De modifier la source de financement d'une somme de 563 900 \$ pour le plan de redressement visant à contrer les effets de la crise économique par l'excédent budgétaire de 2009.
- 2.- De modifier la source de financement d'une somme de 669 300 \$ pour l'accroissement du budget de fonctionnement 2009.
- 3.- De remettre au surplus libre de l'arrondissement un montant total de 1 233 200 \$.

ADOPTÉ.

CA10 08 0115

Deuxième période de questions du public, de 21 h 18 à 21 h 30

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Sofia Vrinotis, du 955, boulevard Décarie :

- Au point 40.14, à quoi le règlement fait-il référence?

Réponse (Éric Paquet) : le règlement de zonage gère les normes d'affichage. La régie interne est un complément au règlement qui prévoit les documents à soumettre et permet une vue d'ensemble des demandes pour une adresse donnée.

- Le vol augmente. À quoi réfère le vol qualifié? Est-ce du taxage et du vol de sacs à main?
- Est-ce qu'il y aura une patrouille à pied cet été?

Réponse (Éric La Penna) : un vol qualifié comprend de la violence. À cause du nombre de personnes qui y circulent, le métro demeure un endroit sécuritaire. Les stationnements sont plus ou moins sécuritaires.

Réponse (Alan DeSousa) : la patrouille à pied a été appréciée l'été dernier et c'est un objectif de récidiver.

Monsieur Guy Hébert, du 2455, rue de Londres :

- Quatrième bibliothèque à Saint-Laurent et les quatre édifices existent encore.
- Les plans d'implantation et d'intégration architecturale ne doivent pas être trop exigeants sinon les requérants vont quitter l'arrondissement de Saint-Laurent.

Réponse (Alan DeSousa) : c'est par souci de qualité.

Le 2 février 2010

CA10 08 0116

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 32.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
